

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2022

Présents : Alain DOSSO – Rémi FOULON – Eric MAITROT – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Rémi DOSSO – Amélie FEUVRIER – Romaric FOULON – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT.

Pouvoirs: Evert ARRIVE donne pouvoir à Alain DOSSO – Grégoire VENTURI donne pouvoir à Romaric FOULON.

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2022. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Vote des Comptes Administratifs 2021:

Le premier adjoint, Rémi FOULON présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et du bois.

Comptes administratifs	Dépenses	Recettes	Résultat 21	Résultat n-1	Aff à la SF	R clôture
Fonctionnement Commune	119 881,07	85 504,59	-34 376,48	25 675,11	0,00	-8 701,37
Fonctionnement Bois	10 514,87	156 900,09	146 385,22	146 832,35	0,00	293 217,87
Total Fonctionnement	130 395,94	242 404,68	112 008,74	172 507,46	0,00	284 516,20
Investissement Commune	24 154,53	37 410,10	13 255,57	-15 505,68	0,00	-2 250,11
Investissement Bois	19 963,65	10 772,65	-9 191,00	-9 838,86	0,00	-19 029,86
Total Investissement	44 118,18	48 182,75	4 064,57	-25 344,54	0,00	-21 279,97
Total	174 514,12	290 587,43	116 073,31	147 162,92	0,00	263 236,23

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs présentés par Monsieur Rémi FOULON, 1er adjoint, le Maire n'ayant pas participé au vote.

Commune : affectation des résultats 2021 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Vrt Sect Font	Résultat 2021	Affectation
Investissement :	- 15 505,68 €		13 255,57 €	- 2 250,11 €
Fonctionnement :	31 510,79 €	5 835,68€	- 34 376,48 €	- 8 701,37 €

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement : 8 701,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente affectation des résultats 2021.

Forêt : affectation des résultats 2021 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Forêt

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 21	Vrt Sect Fonct	Résultat 2021	Affectation
Investissement :	- 9 838,86 €		- 9 191,00 €	- 19 029,86 €
Fonctionnement :	155 261,51 €	8 428,86 €	146 385,22 €	293 217,87 €

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021 293 217,87 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 274 188,01 €

Total affecté au compte 1068 : 19 029,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente affectation des résultats 2021.

Devis de la Maison Hôtelière :

Madame Valérie BAILLEUX-RAMEAU présente aux Conseillers Municipaux, le devis définitif remis établi par la Maison Hôtelière concernant l'équipement en vaisselle conformément à la décision prise par le conseil lors de la dernière réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le devis de 4 250 € TTC tel que présenté par la présidente de la commission de salle communale.

Le Conseil Municipal accepte également, à l'unanimité, le devis de la Maison Hôtelière, d'un montant de 2 043.46 € TTC, pour la fourniture d'un chariot de service, de 2 tables en inox et d'une armoire réfrigérée.

Il est demandé de changer les assiettes à dessert qui s'avèrent trop petites. L'installation des tables sera faite par l'employé communal en présence des représentants de la commission des fêtes.

Devis ONF :

Monsieur Eric MAITROT donne lecture du devis de l'ONF d'un montant de 13 752,36 € se décomposant pour 13 206,36 € en travaux sylvicoles dans la parcelle 4 et pour 546 € en travaux de débroussaillage et broyage des emprises de la route départementale (report de plusieurs années).

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité le devis proposé par l'ONF. Toutefois, la Commission se réunira courant septembre 2022 pour délibérer sur l'intérêt à réaliser ces travaux cette année ou de les reporter en 2023.

Sivom – travaux de voirie 2022 :

Lors de la réunion de SIVOM du 02 mars 2022, l'entreprise COLAS a été retenue pour l'exécution des travaux de voirie 2022 sur le VC du Moulin à vent. Pour la commune les montants sont de 13 180,80 € pour la tranche ferme, 10 901,10 € pour la tranche optionnelle, 2 599,24 € pour la variante 1 (réfection trottoir en bicouche) et 3 078,40 € pour la variante 2 (réfection de trottoir en enrobé).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de réaliser en 2022 les travaux de la tranche ferme, de la tranche optionnelle et de la variante 2, pour un montant de 27 159,60 € HT soit 32 591,52 € TTC auxquels il faut ajouter les frais de maîtrise de 2 177,00 € = 34 768,52 € TTC. La subvention accordée par le Département est de 10 000 € soit un reste dû de 24 768,50 € (dont 5450 € de FCTVA récupérable en 2023).

Vote du Budget Primitif 2023 :

Le Maire présente les budgets primitifs 2022 de la Commune de Louesme et de la Forêt.

Budget Commune :

Fonctionnement Commune :	Dépenses : 195 600	Recettes : 195 600
Investissement Commune :	Dépenses : 41 566	Recettes : 41 566

Budget Forêt :

Fonctionnement Bois :	Dépenses : 145 880	Recettes : 285 026
Investissement Bois :	Dépenses : 44 930	Recettes : 44 930

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les budgets primitifs 2022 présentés par le Maire.

Sivom : travaux de voirie 2023 :

Il convient d'informer rapidement le SIVOM si la commune souhaite réaliser des travaux de voirie en 2023. M Didier RAIMBERT, président de la commission des chemins propose au Conseil Municipal de porter la réfection de la VC dit des métus

Après délibération, le Conseil Municipal décide de programmer la réfection de la VC dit des métus de la patte d'oie à la limite du pré et d'ainsi étudier la possibilité de la drainer.

Compte rendu de diverses réunions :

SIVOM : M Rémi Foulon donne le compte rendu de la réunion du 2 mars 2022 (vote des comptes administratifs 2021, vote des participations des communes, vote du budget primitif 2022, projet de chalets au camping de Riel-les-Eaux)

AFI BICOLO : M Alain DOSSO donne le compte rendu de la réunion du 21 février 2022 (vote des comptes administratifs 2021, vote du budget primitif 2022, le remboursement du prêt se termine en 2025, actuellement il est pris en participation 0.50 € pour les frais de fonctionnement, mais ceux-ci sont moins élevés ce qui laisse à penser qu'il resterait environ 25 000 €. Cette somme serait à répartir entre les communes pour effectuer des travaux sur les chemins.

ECOLES RPI : Mme Valérie BAILLEUX RAMEAU donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Montigny-sur-Aube (problème d'effectif)

Poste d'Adjointe Technique :

Le Maire informe avoir rencontré une personne de Bissey-la-Côte pour remplacer Mme Vanessa SANTIAGO qui a démissionné de son poste le 28 février 2022. La personne n'a pas donné suite à l'entretien. Une seconde personne, de La Chaume, a été contactée, Mme Virginie VERGEOT, elle est intéressée par la poste car elle fait déjà des ménages sur la commune mais elle doit se faire opérer prochainement et ne pourra tenir le poste qu'à partir de mi-mai. En attendant, il a été demandé à l'employé communal d'assurer l'intérim selon les besoins.

Commission de chemins :

M Didier RAIMBERT doit prendre prochainement contact avec l'entreprise BOURREAU pour la réalisation des travaux d'entretien (le Conseil demande à ce que ces travaux soient réalisés courant septembre, après les moissons).

M Romaric FOULON donne des informations sur la réalisation d'une plateforme de stockage d'ensilage qui servira à alimenter l'usine de méthanisation de Cérilly.

Afin d'avoir des précisions quant à l'utilisation des chemins, il est demandé à la commission des chemins de se réunir avec les parties prenantes afin d'évaluer et de mettre en place toutes les dispositions utiles pour garantir la bonne tenue des chemins (date de la réunion à définir).

Le Conseil Municipal demande que les trous en formation sur des voies rurales soient bouchés (VR dit de la voie basse, VR dit des archers, VR dit des tremblois). Le Premier Adjoint, M Rémi FOULON est chargé de l'exécution de ces travaux et de faire retour au Conseil si ces travaux seraient trop importants.

Commission des bois :

M Eric Maitrot donne des informations sur :

- Les affouages 2021 / 2022 : en cours RAS
- Bois façonnés (P 47&48) en cours + chablis dans les grandes ventes. Le débardage va suivre et les houppiers seront mis à disposition à la suite.
- P 39 : en attente de devis de pépiniéristes pour faire le dossier de plan de relance.
- Exploitation de la P4 : abattage réalisé à 98%. Au cours de l'exploitation, il a été constaté un dommage au sol forestier et à son peuplement. Il est proposé à la commune de se porter partie civile. Le dédommagement pour la destruction des semis de moins de 10 ans serait de 1 074,50 €, le dédommagement suite aux investissements communaux serait de 308,16 € et le coût d'une plantation de réparation à hauteur des dégâts serait de 1 666 € soit une estimation de 3 048,66 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et à la lecture des informations de l'ONF de se porter partie civile. Une délibération sera prise dans ce sens après concertation avec l'ONF sur les modalités.

Commission des fêtes et salle communales :

La Présidente de la commission informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite organiser un repas froid pour le 8 mai et qu'elle présentera, lors de la prochaine réunion, une proposition de tarif pour la location de la salle avec vaisselle et une tarification pour le remplacement des éléments cassés lors de la location.

Le Conseil Municipal valide et prend acte de ces informations qui seront débattues lors de la prochaine séance.

Commission employé communal :

M Romaric FOULON informe le Conseil Municipal que l'employé communal a beaucoup élagué pendant la période hivernal. Il reste le regard à faire. Il a également demandé que soit prévu le remplissage de gasoil car il ne lui reste que 30 litres environ.

Commission urbanisme et bâtiments :

Le Président de la commission ne relève pas de point à soumettre au Conseil, toujours en attente une visite au cimetière.

Association des usagers de l'offre de soins :

Le Maire donne lecture du courrier de l'association « la voix des usagers » sur la situation de l'offre de soins, des établissements hospitaliers et médico sociaux du Nord Côte d'Or et alertant sur la situation actuelle et future des établissements publics de santé du Nord Côte d'Or.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'apporter son soutien à l'association aux démarches qu'elle a entreprise.

Informations et questions diverses :

- Dans le cadre du marché FTTH piloté par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, la société FMPROJET est titulaire en tant que maître d'œuvre de la partie réalisation et suivi des travaux du déploiement de la fibre optique : une réunion pour présenter l'étude est prévu le 21 mars à 11h00 à Boudreville (Romaric FOULON et Nadine RAIMBERT).
- Parc National : création d'une aire de halte, il est prévu un rendez-vous avec M DELERCE le mercredi 16 mars à 9h00 pour exposer le projet (Grégoire VENTURI et Rémi FOULON).
- FNAC : commémoration le 19 mars à LA CHAUME 10 heures 30.
- Eolien : un mât doit être installé sur une propriété de M Patrick FINET (au lieu-dit les métrus)

La séance est levée à 22 h 30